

« EDF est dans le déni de la situation actuelle »

Propos recueillis par
A. L. et S. W.

Après dix-huit mois de négociations infructueuses avec EDF, l'Union des industries utilisatrices d'énergie qui rassemble des industriels comme Renault, Air Liquide ou encore Vicat demande à l'Etat de désigner un médiateur pour sortir de l'impasse les négociations sur le prix de vente de l'énergie nucléaire. Car en dépit des engagements, aucun contrat ferme d'allocation de production nucléaire n'a été signé entre les industriels et l'énergéticien tricolore. L'Uniden, qui représente les industries fortement consommatrices d'énergie (Renault, Vicat, Air Liquide, etc.) demande à l'Etat la nomination d'un médiateur pour faire bouger les lignes de façon urgente.

Quel bilan dressez-vous des négociations menées entre EDF et les industriels électro-intensifs ?

Je le dis tout net : le bilan est quasiment nul. Nous saluons le redressement de la production nucléaire, qui a un très fort impact sur l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché de gros européen – et donc sur les prix. Mais nous ne pouvons pas vivre avec des prix de marché, de plus en plus volatils. C'est pourquoi les contrats long terme nous sont indispensables.

Or, EDF paraît dans une forme de déni de la situation actuelle et de la perte de compétitivité gravissime que subit l'industrie française. Les usines chinoises, indiennes et américaines bénéficient de prix le plus souvent réglementés, qui sont sans aucune mesure avec ce qu'EDF propose aujourd'hui. Si nous n'aboutissons pas rapidement, la variable

NICOLAS DE WARREN
Président de l'Uniden

d'ajustement risque d'être les fermetures d'usines et les délocalisations de la production. Ce sont les dirigeants eux-mêmes qui le disent. Le prix de l'énergie a été décisif dans la récente annonce de Michelin de fermer deux centres de production en France. La décarbonation de l'industrie française est, de la même manière, directement menacée.

Pour quelles raisons les négociations patinent-elles ?

Nous bloquons sur une divergence fondamentale de méthodologie dans la définition du coût de la production nucléaire. Dans les discussions, EDF met en avant une défini-

tion extensive, à savoir le « coût courant économique », qui va bien au-delà de l'approche par la valeur nette comptable retenue pour l'ARENH et à nouveau confirmée ces toutes dernières semaines par le véritable juge de paix qu'est la Commission de régulation de l'énergie. Cela mettrait le prix de départ des

« Nous bloquons sur une divergence fondamentale de méthodologie dans la définition du coût de la production nucléaire. »

futurs CAPN [contrats à quinze ans d'allocation de la production nucléaire, NDLR], proposés par EDF aux industriels, à un niveau insupportable.

Faut-il renverser la table ?

Nous nous refusons à une telle solution qui ne ferait que repousser les échéances alors qu'il y a urgence. EDF a contracté l'an dernier un engagement précis et public – librement et en pleine responsabilité – vis-à-vis de son actionnaire. Il doit être tenu et exécuté. Il s'agit d'un principe fondamental, celui de la confiance dans la parole donnée, fondement de toute relation contractuelle durable. Dans les négociations avec les entreprises, l'Etat n'est pas directement partie prenante mais il est le garant du bon aboutissement.

EDF a fait prévaloir une approche reposant sur sa liberté com-

merciale – dont acte – et en a accepté les contreparties. Pour notre part, nous sommes prêts à nous engager sur le long terme avec des avances significatives à EDF, de plusieurs milliards d'euros.

Que préconisez-vous ?

Nous demandons la nomination urgente d'un médiateur. Il devra avoir une vraie expérience industrielle, internationale et un accès à toutes les informations pertinentes afin de faire aboutir les discussions sur les contrats d'allocation de production nucléaire et les négociations sur la seconde phase d'Exeltium [consortium historique d'industriels pour l'achat d'électricité à long terme, dont la seconde phase est en négociations, NDLR].

Cette mission doit aboutir avant Noël. Si elle échoue, l'Etat actionnaire devra en tirer toutes les conséquences. ■